



## **FORMULAIRE C14**

## **ELECTIONS COMMUNALES DU 14 OCTOBRE 2012**

## MODELE DE LA DECLARATION DE MISE A DISPOSITION PREVUE A L'ARTICLE 22bis, §4, alinéa 2, DU CODE ELECTORAL COMMUNAL BRUXELLOIS

NOM DU PARTI
DECLARATION DE MISE A DISPOSITION DU NUMERO D'ORDRE COMMUN ATTRIBUE AU SIGLE PROTEGE :
Le(a) soussigné(e) , domicilié(e)
délégué(e) suppléante <sup>1</sup> du PARTI dans l'arrondissement administratif de Bruxelles-Capitale, agissant dans le cadre de l'art.22 bis, §4, alinéa 2, du Code Electoral Communal Bruxellois, autorise la liste portant le sigle ; conduite à
Bruxellois, autorise la liste portant le sigle ; conduite à par le(a) candidat(e) en tête de liste ; par le(a) candidat
Fait à, le lI . lI . 20II_I.
Signature de la personne déléguée par le parti
Nom et prénom :

Biffer la mention inutile

<sup>2</sup> Indiquer le nom de la commune où la liste est déposée 3 Indiquer le nom et le prénom du candidat tête de liste

<sup>&</sup>lt;sup>4</sup> Indiquer le sigle qui a été protégé et a reçu le noméro d'ordre commun

<sup>&</sup>lt;sup>5</sup> Indiquer le sigle qui a été protégé et a reçu le noméro d'ordre commun